

## NOTE EXPLICATIVE

Le projet de voie douce Champsaur Valgaudemar est un axe de mobilité à destination des piétons et des cyclistes. Il revêt un enjeu fort et structurant pour le territoire. Il permettra de répondre aux enjeux écologiques et climatiques actuels.

Les élus de la Communauté de Communes du Champsaur Valgaudemar proposent de relier, par un cheminement doux, différentes communes de la vallée. La portion concernée s'étendra de la base de loisirs d'Orcières jusqu'au village de Saint-Bonnet en passant par le plan d'eau du Champsaur. Elle traversera les communes d'Orcières, Champoléon, Saint-Jean-Saint-Nicolas, Chabottes, Buissard, Saint-Julien en Champsaur en assurant une liaison entre les villages, les sites touristiques et patrimoniaux sur une longueur de 24km environ.

Pour ce programme, une première phase de travaux a déjà été réalisée. Elle concerne :

- La réalisation d'une boucle de 1,5 km autour du lac du plan d'eau avec un revêtement adapté à la pratique du ski roue, skate board, rollers, etc...
- L'aménagement d'un premier tronçon de la voie douce entre le plan d'eau du Champsaur et le village de Saint-Bonnet sur les berges du Drac (3km environ)
- La mise en place d'un itinéraire « cyclo tourisme », entre St-Bonnet et la vallée du Valgaudemar (Lubac – Saint-Maurice en Valgaudemar), qui emprunte les routes communales et départementales en passant par la rive droite du Drac (programme en cours de finalisation).

La voie douce se définira comme un lieu de vie et de promenade. Elle sera réservée aux **déplacements non motorisés** (sauf pour certains résidents et agriculteurs), facilitera la mobilité autant des habitants que des vacanciers. Elle offrira de **nouvelles opportunités de promenade**, à pied, à vélo, en rollers, en raquettes...

### Objectifs du projet :

- Assurer la fonction de « colonne vertébrale » d'un réseau local de déplacement « en mode doux » en reliant les différentes communes de la vallée par un cheminement longeant le Drac. Cette nouvelle infrastructure sera donc incitative au développement des modes de transport « doux » dont les effets positifs sur la santé sont reconnus.
- Offrir un nouvel itinéraire de promenade, été comme hiver, à pied, à vélo, en roller, en raquettes etc... dans le respect de l'environnement et du développement durable.
- Proposer une alternative à la voiture pour les déplacements du quotidien et réduire leur empreinte carbone.
- Valoriser le patrimoine naturel, bâti et les paysages de la vallée.
- Sécuriser et encadrer une fréquentation déjà existante sur une grande partie des portions, qui traverse actuellement des propriétés privées et des zones qui ne sont pas correctement aménagées.
- Réaliser un itinéraire linéaire, continu et sécurisé dont l'aménagement sera à destination des déplacements non motorisés, (parfois partagé avec un faible trafic de véhicules motorisés) et, dans la mesure du possible, accessible à tous les publics concernés (selon les contraintes techniques de chaque tronçon).
- Dynamiser l'activité touristique du territoire.

### **Les caractéristiques du projet :**

- Un itinéraire reprenant en grande partie des chemins/sentiers existants ou de petites routes, qu'il va falloir réaménager et sécuriser.
- Un cheminement réservé aux déplacements non motorisés (sauf pour certains résidents et agriculteurs).
- Une réglementation et une signalétique adaptées, pour assurer la sécurité des usagers et valoriser le patrimoine de la vallée.

Cet aménagement peut être appréhendé à différentes échelles :

- A l'échelle locale :

L'aménagement d'une liaison douce reliant les centres-bourgs des communes traversées offrira aux habitants un itinéraire de détente, de promenade et de loisirs mais également une alternative de déplacement pour les parcours quotidiens « domicile-école/collège » « domicile-travail » ;

- A l'échelle départementale/régionale :

L'aménagement de la voie douce passant en rive gauche du Drac, vise à créer divers parcours touristiques permettant une valorisation de la rivière et des sites environnants. La présence d'autres parcours complémentaires favorisera la création de boucles. Ce projet est en lien avec la V64 (itinéraire cycliste de longue distance entre Grenoble et Marseille).

### **Les enjeux du projet :**

Le territoire est reconnu pour sa qualité environnementale et paysagère. Pour ces raisons, l'aménagement de cet itinéraire doit prendre en compte la préservation du site et de ses espèces.

- **Réussir l'intégration paysagère**

Des aménagements adaptés pour s'intégrer parfaitement au site et à son environnement.

- **Limiter l'impact environnemental**

L'utilisation de revêtement perméable de façon à éviter toute artificialisation supplémentaire des sols et à permettre l'infiltration des précipitations.

L'aménagement et la fréquentation de la voie ne doivent pas avoir d'impact majeur sur la faune et la flore du site.

- **Faciliter les déplacements**

La voie doit à la fois desservir les centres bourgs/villages, les sites patrimoniaux et touristiques/loisirs et être un itinéraire de promenade.

- **Assurer sa faisabilité technique et financière**

Le projet doit avoir un coût maîtrisé tout en offrant un aménagement de qualité. L'utilisation de chemins/sentiers existants est privilégiée.

- **Réglementer et sécuriser les usages**

La voie doit être partagée entre plusieurs usages (mobilité quotidienne, promenade, etc..) mode de déplacement (à pied, à vélo, etc...) et être sécurisée pour tous.

*Ce projet est pour le territoire : écologique, économique, bon pour le cadre de vie, socialement équitable et bénéfique pour la santé des habitants.*